



Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx

19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 6 JUILLET 2023

Extrait du registre des décisions du Bureau

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à	
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	LACASSAGNE Alain		
		CASCINO Maud			
		DE PAREDES Xavier			
	Sud Pays Basque				
	Errobi		CARRERE Bruno	BERARD Marc	
	Nive-Adour	CIER Vianney			
		HARGUINDEGUY Jérôme			
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño			
		HARAN Gilles			
	Amikuze		DAGUERRE Mayie		
	Garazi-Baïgorry		COSCARAT Jean-Michel		
	Soule Xiberoa	ELGART Xabi (Décision 17)	ELGART Xabi (Décisions 18 à 22)		
IRIART Jean-Pierre					
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat				
	LARRALDE André				
Pays de Bidache	AIME Thierry				
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle				
	PEYNOCHE Gilles				

Absents : (CAPB) DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine, GOYHETCHE Ramuntxo, LABEGUERIE Marc, ETCHEBER Peio et NOBLIA Félix.

Date d'envoi de la convocation : 30/06/2023

Membres du Bureau en exercice : 23 (2 sièges vacants)

Membres du Bureau présents : 14

Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 15

Le Bureau syndical s'est réuni à Hasparren (Pôle du Pays d'Hasparren), le 6 juillet 2023 à 18h30, sur invitation du Président, Marc BERARD, en date du 30 juin 2023.

Président de séance : Marc BERARD

Secrétaire de séance : André LARRALDE

Décision n°2023-17 – Avis sur le projet de révision du P.L.U. d’Espelette

Le Syndicat Mixte du SCoT a été sollicité par la Communauté d’Agglomération Pays Basque pour émettre un avis en tant que Personne Publique Associée sur la révision du PLU d’Espelette.

L’examen des procédures d’urbanisme en cours et l’exercice du rôle de PPA constituent, pour le Syndicat, un moyen important de s’assurer que chaque projet contribue effectivement à la mise en œuvre des orientations du SCoT en vigueur à leur échelle ; c’est également l’occasion d’y intégrer les réflexions du SCoT Pays Basque & Seignanx en cours d’élaboration.

Le Bureau syndical a pris connaissance avec intérêt et attention du projet de révision, en présence de Monsieur IPUTCHA, Maire d’Espelette, de Monsieur BRUAT, adjoint à l’urbanisme et aux travaux à la Mairie d’Espelette, de Madame KABS, chargée de planification à la CAPB et de Madame ROCA, Adjointe au responsable du service Territoires et Urbanisme et chargée d’études à l’APGL.

Dans le cadre réglementaire actuel et au regard des ambitions portées par le Syndicat dans la perspective du futur SCoT Pays Basque & Seignanx, certains points retiennent notre attention.

L’AVIS DU BUREAU DU SCoT

Pour les élus syndicaux, la puissance publique doit jouer un rôle décisif dans l’impulsion et la mise en œuvre de projets ambitieux, en poussant systématiquement les qualités sociales, écologiques et climatiques des projets qu’elle accompagne.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l’unanimité des voix exprimées :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de révision du PLU d’Espelette.**
- **CONSTATE QUE LE PROJET VISE A RECENTRER LE DEVELOPPEMENT EN CONTINUITE DES ESPACES BATIS, au nord de la commune, et à ouvrir les zones d’extension de manière progressive.**
- **DEMANDE QUE LE PROJET GARANTISSE UNE PART DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DANS LA PRODUCTION GLOBALE de logements, en précisant la règle ad hoc dans le règlement écrit et/ou les orientations d’aménagement.**
- **CONSEILLE A LA COLLECTIVITE D’ENVISAGER UNE DENSIFICATION PLUS IMPORTANTE DES ZONES URBAINES UB. En effet, l’analyse des capacités de densification de ces tissus est réalisée en reproduisant les densités qui y sont déjà constatées. Il serait intéressant d’envisager des densités plus importantes et un cadrage des modalités d’évolution de ces quartiers, comme, par exemple, une OAP.**

Le Président,



Marc BERARD